

Position du CAS sur le VTT

- 1. Le CAS reconnaît le VTT comme discipline de sports de montagne, mais il n'en est pas l'association responsable.
- Dans le cadre de sa mission de formation, l'Association centrale propose des cours de VTT en complément des activités des sections. Elle travaille en étroite collaboration avec les associations spécialisées (SuisseMobile et Swiss Cycling).
- 3. Elle suit les évolutions dans le domaine du VTT et s'investit.
- 4. Elle s'engage en faveur d'une attitude respectueuse de la nature ainsi que d'une cohabitation et d'une coexistence entre adeptes de la randonnée et vététistes. Pour ce faire, elle communique les principes et règles de comportement, insistant en particulier sur le fait que la priorité revient aux piétons sur les sentiers de randonnée.
- Le CAS désapprouve la pratique du VTT en dehors des chemins et des pistes, et renvoie aux recommandations des associations régionales de VTT (*Trailrules*) et des organisations touristiques.
- 6. Il se montre critique vis-à-vis de la construction d'infrastructures dans des terrains jusqu'à présent non exploités.
- 7. Le CAS prône des sports de montagne non motorisés, mais il reconnaît les aspects positifs du VTT électrique. Sur ses canaux, sa communication porte toutefois en premier lieu sur les VTT sans moteur.
- Les possibilités de recharge des batteries dans les cabanes doivent être remises en question avec un regard critique. Le recours aux énergies fossiles est exclu.

Prise de position du CAS sur le VTT

1 Contexte

Les différents types de mobilité douce sont actuellement en plein essor. Ces dernières années, le VTT est devenu une discipline populaire de sports de montagne, qui plaît à des personnes de tous âges. Ce loisir permet d'allier activité physique, découverte de la nature et défi sportif. En conséquence de cette évolution, le VTT s'est déjà largement établi au sein de nombreuses sections du CAS. Les cabanes du CAS accessibles en VTT reconnaissent elles aussi le potentiel de ce nouveau groupe cible et mettent donc en avant cet aspect.

Outre ses nombreux côtés positifs, le VTT entraîne aussi des répercussions négatives. Les débats, tant au sein du CAS que dans la société, portent notamment sur les conséquences sur la nature et le paysage, les modifications engendrées par le VTT électrique et les questions fondamentales sur la coexistence entre les différents utilisateurs des chemins en montagne.

Le CAS doit prendre position, car le VTT est de plus en plus utilisé par les membres du CAS et pour des activités des sections, on assiste à un essor général du VTT en montagne et il peut en résulter des conflits avec les adeptes d'autres activités. Dans ses considérations, le CAS se limite aux régions de montagne pertinentes pour lui, en dehors des destinations touristiques. Il considère ses cours de formation en premier lieu comme un complément aux offres des sections. La formation de guide VTT (MTB Guide) est proposée exclusivement par l'association responsable en la matière, Swiss Cycling. La présente prise de position a pour objectif de clarifier la place du VTT au CAS.

2 Classification dans les disciplines du CAS

Le CAS considère les disciplines suivantes comme ses domaines propres: la randonnée à skis, l'alpinisme, la randonnée alpine et l'escalade. Il en est l'association responsable au niveau national. Le CAS soutient activement ces disciplines aux niveaux populaire et élite, en matière de formation et de sécurité.

Le CAS reconnaît aussi le VTT comme discipline de sports de montagne, mais il n'en est pas l'association responsable. Il collabore donc étroitement avec les associations responsables en ce qui concerne le développement et la formation.

3 Bases

Documents de base du CAS

Lignes directrices du CAS (extraits)

Le CAS propose différentes activités dans les sports de montagne. Il encourage la formation et l'information afin que chacun pratique les sports de montagne de manière responsable. Il s'engage à promouvoir les diverses disciplines sportives: ainsi, il propose de nombreux cours et activités. Ouvertes à tous, les cabanes du CAS sont une occasion de vivre des expériences uniques. Si elles permettent à nos membres de s'identifier à notre club, elles constituent aussi une part importante de l'offre du tourisme de montagne.

• Lignes directrices CAS Environnement et Développement territorial (extraits)

Terme «sports de montagne»: Le CAS regroupe sous le terme «sports de montagne» toutes les activités sportives qui se sont développées à partir de l'alpinisme. (...) Les sports de montagne font partie des sports de nature non motorisés que l'on pratique par ses propres moyens dans la nature, indépendamment de grandes infrastructures techniques.

Le CAS est ouvert aux nouvelles disciplines dans ce domaine et y englobe au sens large p. ex. aussi le canyoning ou le VTT.

Toutes ces différentes disciplines des sports de montagne ont en commun l'expérience dans la nature assortie à l'exercice physique. Pour nombre d'adeptes des sports de montagne, ce n'est pas le sport qui prime mais l'expérience dans la nature.

Chap. 4.1.5 Vélo tout terrain: Le CAS prône des sports de montagne non motorisés. Il s'engage activement aux côtés d'autres acteurs en faveur d'une cohabitation et d'une coexistence des adeptes de randonnée et des vététistes, ainsi que pour un comportement respectueux à l'égard de la nature et de l'environnement. Les piétons et les piétonnes sont prioritaires sur les chemins pédestres.

Les interdictions de rouler ou la construction de nouveaux chemins dans le but de séparer les deux activités ne doivent être envisagées qu'en cas de conflits importants entre elles ou avec la protection de la nature. La construction de pistes de VTT doit se limiter à des zones peu sensibles d'un point de vue écologique au sein de régions touristiques déjà équipées.

Positions et recommandations du Club Arc Alpin (CAA)

- Recommandations VTT sécurité et fair-play (2013): Sport d'extérieur bon pour la santé, le VTT permet d'entretenir sa forme physique, de faire des découvertes et de partager des moments. Les recommandations des associations alpines servent à renforcer la sécurité et le respect de la nature lors des sorties à VTT, ainsi qu'à prévenir les conflits. (traduction)
- Position sur le pedelec/VTT électrique (2017): Principes des associations du CAA servant de position globale, principale; les associations du CAA encouragent le déplacement par ses propres forces et ne soutiennent pas la pratique du VTT électrique et du pedelec amélioré en montagne (> 250 W de puissance continue, assistance au-delà de 25km/h). Par contre, du point de vue du CAA, l'utilisation d'un pedelec classique ne va pas à l'encontre du principe de déplacement par ses propres forces. Le CAA peut donc aussi soutenir la pratique du vélo en montagne avec un pedelec classique. (traduction)

Position commune Coexistence entre randonnée pédestre et vélos / VTT (différentes organisations)

Coexistence entre randonnée pédestre et vélos / VTT (2010, états partenariats 2018): Cette
prise de position aborde des principes portant sur la coordination des itinéraires cyclables et VTT et
des chemins de randonnée pédestre, sur la réalisation de nouveaux itinéraires vélos / VTT et de
randonnée pédestre ainsi que sur le comportement.

Credo: Les huit organisations signataires s'engagent pour une coexistence respectueuse et une bonne coordination entre randonneurs et cyclistes / vététistes.

4 Analyse de la situation

Le développement du VTT recèle un fort potentiel tant pour le tourisme que pour des organisations telles que le CAS (cf. chap. Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden., Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.).

Afin de participer au développement d'offres et de structures et de l'influencer, le CAS prend si possible en compte les exigences de l'Association.

Les sections du CAS et l'Association centrale proposent déjà à leurs membres différentes activités en lien avec le VTT. Il s'agit d'une part de courses de VTT guidées dans les sections, et d'autre part de cours de formation sur la technique de VTT. Le CAS n'offre pas de formation de guides de VTT (cf. Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden. Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.).

L'augmentation du nombre de vététistes renforce la pression sur des paysages déjà fortement exploités (p. ex. dans les destinations touristiques), ainsi que sur des paysages qui étaient jusqu'à présent peu exploités. Les attentes et les souhaits des vététistes en matière d'infrastructures (chemins, cabanes, installations de transport) croissent eux aussi.

Chances de manière générale	Risques de manière générale
 Bénéfice pour la santé Découverte de la nature Activité adaptée à tous les groupes d'âge Bonnes conditions pour le VTT (topographie, itinéraires balisés, desserte en transports publics, etc.) Chances pour le CAS	 Conflits avec les randonneurs Augmentation de la pression sur les paysages (nouvelles infrastructures, extension du réseau de chemins, etc.) L'essor de la discipline peut mener à une réglementation plus stricte. Risques pour le CAS
 Attirer de nouveaux membres / conserver les membres Extension de l'offre pour les sections, l'Association centrale et les cabanes Nouveaux groupes cibles pour les cabanes, les cours et les sections Nouvelles possibilités pour des partenariats Enrichissement attrayant du portail des courses du CAS avec l'ajout du VTT comme discipline Les membres et les autres amateurs de sports de montagne peuvent être sensibilisés à un comportement respectueux de l'environnement et à la coexistence avec les randonneurs. 	Conflits entre les partisans et les opposants du VTT (électrique) parmi les membres Attentes des vététistes en matière d'infrastructures dans les cabanes Entretien des chemins (érosion)

5 Thèmes

5.1 Formation

L'Association centrale du CAS propose des cours de formation dans son programme de formation annuel. Ces cours sont en premier lieu un complément aux offres des sections. Les participants apprennent à maîtriser la technique et à pratiquer le VTT de manière responsable avec des guides de VTT.

Position du CAS

Au travers de cette formation, le CAS saisit l'occasion de sensibiliser les participants à des aspects concernant la santé, au respect de la nature et de l'environnement et à la coexistence, l'objectif étant d'encourager un comportement exemplaire et respectueux pendant les sorties.

Le CAS ne forme pas de guide de VTT. Il travaille toutefois en partenariat étroit avec Swiss Cycling, qui propose une formation professionnelle avec des structures établies. Les sections qui proposent des sorties à VTT et des cours dans leur programme de courses sont encouragées à n'engager à l'avenir si possible que des guides de VTT qualifiés.

Afin de favoriser la sécurité, la qualité et le bon comportement (coexistence, respect de la nature) lors des courses des sections et des cours, le CAS recommande la formation de guide de VTT dispensée par Swiss Cycling.

5.2 Cabanes

Pour les cabanes appropriées à cette pratique du fait de leur situation, de leur accès et de leur infrastructure, les vététistes représentent un groupe cible croissant. Différentes cabanes se positionnent déjà aussi comme des cabanes pour le VTT et proposent des offres destinées aux vététistes ou font partie d'itinéraires locaux ou régionaux, par exemple ceux de SuisseMobile.

Les vététistes peuvent également présenter un intérêt en tant que visiteurs à la journée, car bon nombre de cabanes sont tout à fait accessibles en VTT à la journée. Par contre, il est plus difficile d'engendrer des nuitées; en général, les cabanes qui ont du potentiel sont celles qui sont intégrées à un bon réseau régional d'autres offres pour les vététistes.

C'est un fait que les attentes et souhaits (infrastructures, chemins, prestations) des clients vététistes vont augmenter.

Position du CAS

Le CAS salue le fait que des cabanes du CAS appropriées se positionnent comme cabanes pour le VTT et développent des offres adaptées à cette pratique. Les offres de coopération avec d'autres hébergements touristiques sont prometteuses, p. ex. avec des hébergements en plaine qui permettent de proposer des packs de plusieurs jours pour les vététistes. La promotion du tourisme cycliste, qui dépasse le cadre des cabanes, n'est pas la tâche du CAS.

Il faut se montrer critique vis-à-vis des possibilités de recharge des batteries de VTT électriques. Dans tous les cas, cela ne doit être proposé que par les cabanes qui disposent d'assez d'électricité. Le recours aux énergies fossiles est exclu (p. ex. utilisation d'une génératrice). Un agrandissement surdimensionné des infrastructures existantes n'est toutefois pas souhaité, même avec des énergies renouvelables.

5.3 Infrastructures

L'essor que connaît actuellement le VTT laisse craindre une augmentation de la pression sur les zones jusqu'à présent inexploitées pour construire de nouvelles infrastructures (notamment des pistes de VTT). En montagne, cela devrait concerner surtout la périphérie de grandes destinations touristiques. Le balisage des itinéraires de VTT ne pose normalement pas problème en matière d'infrastructures, car il ne

nécessite généralement pas de mesure d'aménagement, ou alors très peu, et il est en général renforcé par les cantons. Les itinéraires de VTT balisés et attrayants sont un moyen efficace pour canaliser les vététistes.

Toute extension de routes d'alpage ou agricoles, et en particulier la construction de nouvelles routes, permet aux vététistes d'accéder simplement à des zones auparavant difficilement accessibles. Souvent, un développement touristique s'accompagne de l'extension préalable d'infrastructures.

Position du CAS

Le CAS exige que les infrastructures pour le VTT (en particulier les pistes) restent limitées à des zones peu sensibles d'un point de vue écologique au sein de régions touristiques déjà équipées. De manière générale, ces infrastructures doivent être construites dans le respect de la nature et du paysage. Il faut faire preuve d'une très grande réserve en ce qui concerne l'extension pour les vélos de sentiers de randonnée en dehors des sites très touristiques, car ils peuvent perdre de leur attractivité pour les randonneurs. Cette remarque est aussi valable pour les chemins d'accès aux cabanes.

Des interdictions de circuler ou la construction de nouveaux chemins pour séparer les cyclistes des randonneurs ne doivent être envisagées qu'en cas de conflit important entre les utilisateurs ou avec la protection de la nature.

5.4 Coexistence

Actuellement, la coexistence entre les randonneurs et les vététistes fonctionne généralement bien. Toutefois, l'augmentation générale du nombre de vététistes renforce le potentiel de conflits. La sensibilisation à un comportement respectueux et aux principes de la coexistence est donc très importante. La question de savoir si la coexistence fonctionnera toujours avec les évolutions attendues (y compris VTT électrique) reste toutefois ouverte.

Position du CAS

La coexistence est essentielle pour le CAS et doit être encouragée et maintenue. Le CAS souhaite que toutes les parties impliquées se montrent prévoyantes dans leur planification et fassent preuve d'un comportement respectueux lors de la pratique de leur activité. Sur les sentiers de randonnée, les piétons ont la priorité.

5.5 VTT électrique

L'augmentation progressive des VTT électriques (la présente position concerne exclusivement les pedelecs classiques → cf. glossaire à la fin du document) a encore considérablement renforcé l'essor du VTT. Les avis sur les aspects positifs et négatifs de cette pratique divergent beaucoup, au CAS comme dans la société.

Sont visées notamment des personnes qui ne pratiquaient pas le VTT jusque-là. Ce nouveau groupe cible ne possède souvent pas les connaissances et compétences techniques, ce qui peut engendrer des dégâts supplémentaires pour le réseau de sentiers. De plus, la forte augmentation du nombre de personnes pratiquant le VTT électrique entraîne le risque d'un plus grand potentiel de conflits entre les utilisateurs et d'impacts sur la nature.

Le VTT électrique permet toutefois notamment à des personnes présentant une condition physique plus faible de profiter de la montagne au sein de groupes hétérogènes. En outre, il ouvre de nouvelles pers-

pectives pour pratiquer les sports de montagne, en servant par exemple de moyen de transport pour la pratique d'autres sports de montagne.

Position du CAS

Le CAS prône des sports de montagne non motorisés. Il reconnaît les aspects positifs du VTT électrique, mais aussi le potentiel de conflits.

6 Communication

Dans sa planification, l'Association centrale veille à promouvoir le VTT en fonction de son importance et en lien avec les autres sports de montagne sur ses divers canaux de communication. La coexistence entre randonneurs et vététistes ainsi que le comportement respectueux vis-à-vis de la nature sont toujours abordés. D'entente avec les responsables techniques, le CAS inclut les évolutions et tendances des différents domaines.

Il n'existe actuellement pas de plateforme principale présentant des itinéraires de VTT. Le CAS aimerait ajouter le VTT comme discipline dans le portail des courses du CAS afin de proposer des itinéraires de VTT de qualité aux groupes cibles visés.

Sur ses canaux, le CAS communique en premier lieu à propos des VTT sans moteur. Cela vaut aussi pour les images.

Des informations de base concernant le VTT sont disponibles notamment sur le site internet du CAS pendant toute l'année. D'autres mesures sont planifiées pendant la saison de VTT, de mi-avril à fin novembre environ.

Groupes cibles pour le VTT

Depuis l'émergence de la discipline à la fin des années 1970, six catégories pouvant toutes être regroupées sous terme générique «VTT» se sont formées. Les différentes disciplines présentent toutefois de fortes différences.

(D'après SuisseMobile: https://www.schweizmobil.org/suissemobile/downloads/manuals/ML.html → PDF «La Suisse à VTT – Manuel itinéraires»)

Cross-country (orienté compétition)

Importance plutôt faible, pratiqué par environ 5% des vététistes / Importance pour les loisirs de proximité: moyenne / Importance pour le tourisme: faible.

Pratique: entraînement à la maison, des sorties à la journée et des camps complètent l'entraînement quotidien. Séances d'entraînement aussi parfois avec un vélo de course.

Tour

Très grande importance, pratiqué par environ 30% des vététistes / Importance pour les loisirs de proximité: très grande / Importance pour le tourisme: très grande.

Pratique: sorties souvent dans le cadre des loisirs de proximité, également en famille. Les itinéraires proposés dans les régions touristiques sont appréciés pour des sorties lors des week-ends et des vacances. Des sorties sur plusieurs jours sont parfois effectuées.

All-mountain

Très grande importance, pratiqué par environ 33% des vététistes / Importance pour les loisirs de proximité: faible / Importance pour le tourisme: très grande.

Pratique: on cherche clairement des itinéraires dans des terrains difficiles. Il est important que les descentes soient attrayantes. On emprunte volontiers les remontées mécaniques. Des sorties sur plusieurs jours sont parfois effectuées.

Enduro

Grande importance, pratiqué par environ 20% des vététistes / Importance pour les loisirs de proximité: moyenne / Importance pour le tourisme: grande.

Pratique: on cherche clairement des itinéraires dans des terrains difficiles. Il est important que les descentes soient attrayantes. On emprunte volontiers les remontées mécaniques. Des sorties sur plusieurs jours sont parfois effectuées.

Freeride

Important en ce qui concerne les pistes de VTT, pratiqué par environ 10% des vététistes / Grande importance pour les loisirs de proximité s'il y a des moyens de transports publics / Grande importance pour le tourisme pour certaines destinations.

Pratique: on privilégie les pistes de VTT dans les zones de loisirs de proximité et dans les régions touristiques. S'il n'existe pas de piste de VTT, pratique sur d'autres chemins. Remontées mécaniques obligatoires.

Downhill (orienté compétition)

Peu important en ce qui concerne les pistes de VTT, pratiqué par environ 2% des vététistes / Importance pour les loisirs de proximité: faible / Importance pour le tourisme: faible (compétition).

Pratique: on utilise exclusivement des parcours de downhill dans des zones de loisirs de proximité et des régions touristiques. Remontées mécaniques obligatoires.

VTT électrique

Vélos hardtail ou fully. Selon le modèle, conviennent pour des sorties en terrain facile à moyennement difficile, du single trail au downhill (sans navette).

Parmi les VTT électriques, on distingue les pedelecs classiques avec assistance jusqu'à 25 km/h et une puissance maximale de 500 W, et les S-pedelecs, plus puissants, avec assistance au-delà de 25 km/h et une puissance maximale de 1000 W. Les pedelecs classiques sont assimilés aux vélos, tandis que les S-Pedelec équivalent aux cyclomoteurs. Il est interdit de circuler hors des routes officielles avec ces derniers.